



République Française
Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 janvier 2025

2025-01-01

Validation des Attributions de Compensation définitives 2024
(annule et remplace la délibération n° 2024-12-08 du 05/12/2024)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 38 *(dont suppléés : 1)*
Nombre de délégués titulaires absents : 37 *(dont représentés : 6)*

Votants : 44

Le 30 janvier 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 24 janvier 2025.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe), Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs), Raymond BOBY (Bournois), Marie-Odile BONDENET (Accolans), Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs), Jacky BOUVARD (Trouvans), Christophe BOUVIER (Médière), Alexandre CHAILLET (Montussaint), Joseph CUENOT (Mésandans), Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont), Marie-Hélène EVRARD (Tallans), Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins), Pascal FALLOT (Rang), Marc FARINE (Roche-les-Clerval), Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans), Edwige GARRESSUS (Hyémondans), Nicolas GRUNEISEN (Cubry), Philippe JANUEL (Avilley), Gérard JOUILLEROT (Anteuil), Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs), Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs), Pierre MAHON (Cubrial), Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval), Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs), Olivier PERRIGUEY (*Mancenans*), Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux), Frédérique PETITJEAN (Branne), Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs), Cyril SIMONIN (Appenans), Emmanuel SPADETTO (Mondon), Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs), Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs), Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval), Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs), Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents excusés : Thierry CHIERICI (Tournans), Georges CONTEJEAN (Geney), Nathalie FRITSCH (Rognon), Michaël HUGONIOT (Arcey), Chantal JACQUEMIN (Arcey), Catherine LAIGNEAU (Désandans), Emmanuelle LAVILLE (Uzelle), Virginie MERCIOL (Marvelise), Valérie ULMANN (Arcey).

Absents : André BOUVERET (Huanne-Montmartin), Martine COLLERY (Rougemont), Claude COURGEY (Rougemont), Sylvain DUBOIS (Romain), Séverine DUCROUX (Rougemont), Christophe DUPONT (Arcey), Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval), Pierre FILET (Montagney-Servigney), Georges GARNIER (Pays de Clerval), Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby), Michel GONIN (Viethorey), Annie GROSJEAN (Nans), Rodney HEDIN (Abbenans), René MOREL (Pays-de-Clerval), Nathalie PARENT (Sourans), André PARROT (Désandans), Pierre PEGEOT (La Prétière), Victorien PIEGELIN (Gouhelans), Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs), Thierry SALVI (Rougemont), Serge TAILLARD (L'Hôpital saint Lieffroy), Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Albéric CHOPARD (Soye), *pouvoir à Cyril SIMONIN* ; Marc-André DODIVERS (Blussans), *pouvoir à Edwige GARRESSUS* ; François HERMOSILLA (Faimbe), *pouvoir à Laurent TOURTIER* ; Claude HUEBER (Onans), *pouvoir à Olivier PERRIGUEY* ; Alain PASTEUR (Arcey), *pouvoir à Bruno BEAUDREY* ; Marcel SALLES (Anteuil) *pouvoir à Gérard JOUILLEROT*,

Absents suppléés : Pierre RUPP (Fontenelle-Montby), représenté par son suppléant Raphaël BOUZIANE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nathalie BELZ

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2025-01-01

Validation des Attributions de Compensation définitives 2024

(annule et remplace la délibération n° 2024-12-08 du 05/12/2024)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 35,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération n° 2024/04/27 en date du 11 avril 2024 approuvant le montant des attributions de compensation provisoires,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes verse à ses communes membres une attribution de compensation de droit commun.

Il rappelle également la possibilité, par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, de la fixation libre d'attributions de compensation.

Pour les Attributions de Compensations de Droit Commun, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les charges transférées entre communes et communautés de communes.

Aucun transfert de compétence n'ayant été opéré en 2024, il n'y a pas nécessité d'une évaluation de transfert de charges et donc pas d'obligation pour la CLECT de fournir un rapport cette année.

Le Président rappelle les différentes situations générant des propositions d'AC dérogatoires pour les communes de la CC2VV, validées lors des exercices précédents et ne faisant pas appel à une nouvelle approbation du Conseil Communautaire :

- Revenus fiscaux professionnels éoliens ;
- Réorganisation du service « secrétariat comptabilité » des communes
- Création du Relais Petite Enfance à l'Isle-sur-le-Doubs
- Création Espaces France Services / Agences Postales Intercommunales

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, et après en avoir délibéré :

- **ARRÊTE** les montants des attributions de compensation définitives pour 2024 et des modalités de reversements de celles-ci aux communes membres telles que présentées dans la pièce annexe,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



| |
|---|
| <p><u>Délibération adoptée avec :</u> Voix pour : 44 Voix contre : 0 Abstention : 0</p> |
|---|